

des tribus soutenues jusqu'ici par l'orgueil et le fanatisme. L'occupation des terres cultivées et habitées s'étendant au rendrait inutiles tous les efforts d'Abou-el-Kader. De là une position stable et formidable sur le continent, une grande influence sur l'Afrique centrale et une prépondérance importante sur l'Afrique française au Sénégal. Inutile de dire dans quelle position se trouveraient Gibraltar et tout notre commerce, toute l'influence dans la Méditerranée. La possession de ports africains sur l'Atlantique donnerait d'immenses avantages au commerce français en temps de paix et aux opérations françaises en temps de guerre. Donc, ce n'est pas la prétendue inutilité de la conquête qui empêcherait les français de la tenter.

Affaires de Sicile.

Nous avons rapporté hier le bulletin publié dans un supplément extraordinaire du *Journal des Deux-Siciles*, sur le débarquement en Calabre, d'une troupe de réfugiés parisiens des îles Ioniques. On sait que les paquebots de Naples apportent à destination officielle, ils amenaient aussi des passagers, et des réfugiés sont parvenus d'accord avec la narration officielle, se rendant à Marseille; on jugera de leur nature par la lettre suivante, datée de dimanche, et que nous trouvons dans le *Conservateur*.

Marseille, le 30 juin.

Les paquebots arrivés de Naples et de Malte, nous ont apportés des nouvelles importantes en ce qui concerne les Deux-Siciles.

Les nouvelles importantes en ce qui concerne les Deux-Siciles, sont que le général Ruffo, après avoir cessé d'être commandant en chef, se rendant de nouveau montrées et combattues quelques combats avec les troupes royales. Une bande, nommée *la Maschia*, est commandée par Enrico Quarantopella, un homme résolu et patriote ardent. On s'attendait à un soulèvement général de la Pouille et même de la province d'Avelino.

On sait, en même temps, que des émigrés italiens venant des îles Ioniques ont débarqué dans les Calabres. Le gouvernement a envoyé immédiatement des troupes dans ces pays, et pour cette circonstance que ces nouvelles avaient produites dans la capitale, il a fait publier un bulletin portant qu'une bande qui se mouvait sur San-Giovanni in Fiore, avait été battue et dispersée; mais il laisse dans l'incertitude de savoir si c'est une bande calabraise ou les nouveaux débarqués. Le fait est qu'il n'y a aucun nom de chef parmi les morts ou les prisonniers.

Le gouvernement napolitain est d'autant plus inquiet, que le roi est absent; car, parti de Naples le 17, il a touché à Messine, Catane et Syracuse, et est arrivé le 24 à Malte, où il s'est arrêté jusqu'au 26 au matin.

Par la voie de Malte nous avons eu quelques renseignements sur le débarquement des émigrés italiens.

Les frères Bandiera et M. Domenico Moro, ex-officier de la marine autrichienne, Nicolas Ricciotti, natif des marches, un émigré politique, chef de bataillon dans l'un des corps ayant servi la dernière guerre en Espagne, ont mis à la voile à la tête d'un corps d'émigrés italiens. Ils sont partis de l'île de Corfou, le 12 au 13, sur une goélette de guerre autrichienne qui s'est déclarée pour le mouvement. Ils ont débarqué sur la côte napolitaine le 20 au matin.

Cela nous semble d'une haute gravité; nous ferons cependant remarquer que la date du débarquement ne coïncide pas avec celle du bulletin du gouvernement napolitain. Les lettres des îles Ioniques ajoutent que les consuls des gouvernements italiens avaient demandé aux autorités de Corfou un passeport pour se mettre à la poursuite des émigrés; cette demande a été refusée, mais on a accordé un navire commandé par un officier ionien. Toutes les personnes qui s'étaient portées caution pour les réfugiés ont été condamnées, comme la loi le portait, à payer une grosse amende pour chaque individu parti. On espère cependant que le gouvernement remettra cette amende, surtout qu'il est arrivé d'autres fois. Cette expédition a produit une grande sensation.

Nouvelles de France.

Paris, 4 juillet.

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, d'après laquelle le général Rugeard est entré sur le territoire marocain et s'est emparé d'Ouschda sans coup férir.

Marseille, le 2 juillet (6 heures du soir).

Le général de l'Algérie, à M. le ministre de la guerre.

Ouschda (Maroc), le 19 juin.

Le 16, j'ai informé le chef marocain que j'allais marcher sur Ouschda; que cependant je lui offrais encore les conditions proposées au combat du 15. Il répondit pacifiquement, mais sans conclusion.

Le 19, je suis entré à Ouschda sans coup férir. Les troupes marocaines s'étaient retirées l'avant-veille dans le plus grand désordre. Le désordre régnait parmi les chefs, et l'indiscipline des soldats. Ce petit corps d'armée paraît dissous.

Le 21, j'ai respecté l'ordre et j'en partirai le 21, emmenant avec moi 500 personnes de la population de Tlemcen et des environs de l'Oran. On a demandé par force et qui ont demandé de s'en aller.

Le 22, j'ai vu l'empire de la grande kasbah, un fortin. Sa population est d'environ 200 habitants de race marocaine et arabe.

Le 23, j'ai vu l'empire de Toulou, j'ai annoncé l'arrivée de M. de Toulou devant Oran, le 28 juin, après une marche de 50 lieues.

M. de Ste. Amande vient d'arriver à Paris.

M. Heldsler, ancien ministre de Hollande auprès de S. M. le roi des Pays-Bas, est parti pour Paris.

L'ignoble procès de la Cour d'assises de Paris, qui a été destiné à faire diversion à la politique. Les habiles avocats ont pu, pas même le fauteur républicain M. de Bismarck, mais en commençant à s'apercevoir que le pays est divisé sur les grands crimes et les grands criminels, malgré toute la dextérité des dramaturges qui les mettent en

scène. Reste le procès d'Auch, contrefaçon promise au procès de la veuve Laffarge, et cette dernière épreuve nous délivrera pour quelque temps, il faut l'espérer, de ce enseignement de crimes.

On se promettait un vif attrait pour cette observation répétée partout que, depuis plus de cent ans, on n'avait pas jugé à Paris une affaire de parricide, et qu'en outre avait-il fallu en priver la cour d'assises de Versailles; mais quel crime n'est pas aujourd'hui chose banale? n'y a-t-il pas vingt parricides au moins au seul bailliage de Brest avec bénéfice de circonstances atténuantes? Savez-vous, a dit M. Hébert dans sa réplique, savez-vous combien il y a eu, en dix ans, de parricides?

Il y en a eu quatre-vingt quinze! (Quotidienne.)

Jamais peut-être arrêté de cour d'assises, n'avait produit une si profonde sensation que celui qui a eu lieu, dans l'affaire Rousselet et Donon-Cadot. Dès deux heures de l'après-midi, tout Paris savait que Rousselet, qui avait avoué son crime et décrit la manière dont il l'avait exécuté avec des détails qui avaient fait frémir l'assemblée, avait été condamné aux travaux forcés, avec exposition, avec des circonstances atténuantes. Le respect pour la chose jugée impose le devoir de garder le silence sur ce verdict. Mais nous ne pouvons nous empêcher de citer la péroraison suivante du résumé du président de la cour d'assises (M. Ferey): «Il nous reste à dire, à vous dire, c'est celui relatif aux circonstances atténuantes. Le ministère public ne vous dit pas; ce n'est pas un oubli, il ne le pouvait pas, il ne le devait pas; ce n'est pas dans des causes de cette nature qu'il peut en être question; il y aurait quelque chose de fait d'indigne, une indigne transaction.»

A ces paroles si remarquables, le jury a répondu par l'admission des circonstances atténuantes pour Rousselet.

Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes sur le discours de M. le comte Molé contre l'amendement de M. Crémieux.

En s'expliquant sur les insinuations qui s'étaient fait jour à une autre tribune, en repoussant avec un dédain bien placé cette injure faite à son caractère, à son nom, le noble pair avait pour lui la raison et la vérité; ses paroles ont fait sur la chambre une impression vive et profonde. Il résulte de ces explications que la compagnie à laquelle il appartenait n'existe plus. M. Molé lui-même a déclaré qu'il resterait désormais étranger à toute entreprise de chemin de fer. Nous approuvons cette juste susceptibilité, mais nous regrettons la détermination qui en a été la suite. Il nous semble que les hommes d'état qui ont assez de force et d'élevation dans l'esprit pour dédaigner l'injure et la calomnie, devraient en avoir assez aussi pour ne leur rien céder sur le fond des choses. Nous regardons la dissolution de la compagnie dans laquelle figuraient des hommes tels que M. le comte Molé et M. le maréchal Gérard comme un mal pour le pays; c'est un triomphe qu'on n'aurait pas dû ménager à cet esprit de dénigrement et de basse envie que l'ancien président du 15 avril flétrissait aujourd'hui avec tant de force, de raison et d'autorité.

Chambres françaises.

La chambre des pairs, après la lecture du rapport étendu de M. Ménilhou sur le projet de loi relatif au régime colonial, a ouvert aujourd'hui la discussion sur le chemin de fer de Tours à Bordeaux. On n'ignore pas que c'est dans le projet de loi relatif à ce chemin qu'a été introduit par la chambre élective l'amendement auquel M. Crémieux a en l'insigne honneur de donner son nom. La discussion devait donc naturellement s'établir dès le début sur cette étrange disposition.

M. d'Alton-Shée a vivement engagé le débat.

Le gouvernement avait hâte aussi de s'expliquer sur l'incident déplorable et inattendu d'un débat qui avait fait espérer une autre fin, et de réparer sans doute la brièveté excessive à cet égard du projet de loi. Il l'a fait de façon à donner pleine satisfaction aux susceptibilités que son silence avait pu faire naître.

Personne ne s'est levé pour défendre le malencontreux amendement. Un seul membre, M. Pelet (de la Lozère), tout en déclarant qu'il voterait avec empressement pour le rejet, a cru devoir faire entendre quelques paroles qui ne tendaient à rien de moins qu'à la justification des motifs invoqués par les partisans de la mesure.

La chambre, sous l'impression de ces paroles, a fermé la discussion générale.

Deux scrutins ont ouvert aujourd'hui la séance à la chambre des députés; le premier, sur l'amendement de M. Arago, que nous avons fait connaître; le second, sur l'amendement de M. de Paris relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg. L'amendement a été rejeté à une assez grande majorité; l'ensemble du projet a été voté par 191 voix contre 62.

Aussitôt après, la chambre a commencé la discussion du projet de loi sur le recrutement, amendé par la chambre des pairs. La seule question importante était celle de savoir si la Chambre persisterait dans son premier vote par lequel elle a maintenu la durée du service militaire à sept ans ou si elle céderait au double vocu du gouvernement et de la chambre des pairs, qui ont adopté la limite de huit ans. La discussion s'est engagée sur un amendement de M. Duprat, tendant à rétablir le chiffre de sept ans. Cet amendement a servi de texte à une improvisation dans laquelle M. Duprat a parlé de la profession militaire, sans toutefois occuper beaucoup de la question spéciale. M. le maréchal Soult a maintenu son opinion sur ce point important; mais ses efforts ont été inutiles; l'amendement, défendu par M. Bureau de Duprat, a été adopté à une assez grande majorité.

On vient de distribuer à la chambre des députés le rapport de M. d'Arbouville sur le projet de loi portant demande d'un crédit de plus de 8 millions pour équilibrer le budget de la marine et de la marine. Ce projet se divise en deux parties. Une somme de 3 millions environ est réclamée pour les armements extraordinaires de cette année. La commission approuve le projet.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 27 juin.

Les nouvelles de Barcelonne, sous la date du 28, apprennent que les ministres, après plusieurs jours de conférences, se sont, dit-on, mis d'accord sur les points qu'ils ont l'intention de suivre pour l'administration des graves affaires du pays. Unanimes sur la nécessité de faire quelques réformes nécessaires; l'un d'eux, M. le marquis de Viluma, (appelé dernièrement au ministère des affaires étrangères), n'a point partagé

l'opinion de ses collègues sur les mesures qu'il convenait de prendre pour faire ces réformes, et il se retire du ministère au grand regret et malgré les instances de la reine et de ses collègues.

Tous les ministres, excepté le président du conseil qui probablement prendra le ministère des affaires étrangères, sont partis pour retourner à Madrid.

On assure que l'on doit immédiatement dissoudre les cortès, et en convoquer de nouvelles pour le mois d'octobre, époque de la majorité de la reine. L'autorisation de faire légalement les diverses réformes dont se sont occupés les ministres, doit, dit-on, être demandée à ces nouvelles cortès.

D'autre part nous lisons dans *El Tiempo*.

On nous écrit de Barcelonne, le 25 à 11 heures du soir. Les longues conférences du ministère n'ont eu aucun résultat. On infère, néanmoins, de diverses circonstances, ou que la dissidence entre les conseillers de la couronne n'est pas si grande qu'on l'avait supposé, ou, ce qui est plus probable, que ces difficultés se sont évanouies en grande partie. On assure que M. le marquis de Viluma, cédant aux instances de ses collègues, acceptera le programme dressé par les autres ministres à leur entrée au pouvoir, et que dans ce cas (qui cependant n'est pas encore certain) il retirerait sa démission.

On écrit d'un village du Maestrazgo que la fameuse brigand connue sous le nom de *El Groc*, a été tué au Mas de Torres, où il s'était présenté pour avoir du pain et des souliers; le propriétaire de la ferme lui avait promis de lui en donner; mais, sous prétexte qu'il pourrait être dépourvu, il l'avait engagé à ne revenir qu'entre 9 et 10 heures du soir. Dans l'intervalle, le fermier alla avec ses amis à la ferme, et fit cacher les soldats dans la ferme.

Lorsque *El Groc* se présenta à l'heure convenue, il fut reçu par la ferme et un de ses amis le tira d'un coup de pistolet; un autre coup de fusil qui lui cassèrent un bras et une jambe. Malgré ces blessures *El Groc* s'enfuit et se cacha à 200 pas environ, dans un champ de blé; mais les soldats accoururent et achevèrent de le tuer. Son cadavre fut exposé à las Parros et ensuite à Forball, afin que personne ne doutât de la mort de ce chef de bandits.

Nouvelles d'Angleterre.

Une députation des directeurs de la plupart des chemins de fer du royaume s'est rendue auprès de Sir Robert Peel afin de lui exposer ses vues sur le projet de loi des chemins de fer. La conférence a été longue, les directeurs ont présenté toutes leurs objections contre le projet dans son principe et dans ses détails; ils ont exprimé l'espoir que, vu l'époque avancée de la session, le bill serait ajourné.

Sir Robert Peel, après avoir prêté une attention bienveillante aux observations de la députation, a refusé d'acquiescer à leur demande.

On se rappelle qu'au moment de la crise les membres du cabinet de la chambre des communes se réunirent au Carlton-Club pour assurer collectivement leur concours au premier ministre. Le *Times* parla de cette réunion. Comment ce journal, l'adversaire personnel le plus violent du cabinet, en avait-il eu connaissance? On l'expliqua par l'indiscrétion d'un des membres du club: on éleva cette indiscrétion à la mesure d'un acte de haute trahison. On parla d'exclure le membre infidèle, c'est la parti auquel le *Courier*, *Journal* et le *Standard* ont donné leur adhésion; mais le journal dit que, malgré l'opposition, la majorité des membres a résolu de reconvoquer le club de Carlton. En la reconvoquant, immédiatement après, on tiendra les portes fermées aux suspects; on cite parmi ceux qui seront probablement ainsi éliminés, M. Ferrand, M. Borthwick et M. d'Israéli.

L'*Evening Post* et le *Freeman's Journal* annoncent d'une manière mystérieuse qu'il va être fait une grande démonstration dans laquelle figureront en première ligne les évêques d'Irlande. L'*Evening Post* dit que la détermination sera prise par les évêques d'Irlande.

Suivant un bruit qui circule sur tous les points du pays, il sera fait une solennelle et énergique démonstration qui se rattache à la détermination de M. O'Connell. Toute la population catholique, nous dit-on, y prendra une part active. Tant que nous ne serons pas mieux renseignés à ce sujet, nous nous abstenons d'en dire davantage.

Le *Freeman* comme organe spécial du clergé catholique, est un peu plus explicite. La démonstration à laquelle nous venons de faire allusion, dit ce journal, comprendra, à ce que nous croyons, tous les archevêques, évêques, les clercs et les laïques catholiques en Irlande. Nous avons appris que dans toute la hiérarchie catholique, on se sent le besoin de faire une démonstration solennelle, à l'occasion des circonstances extraordinaires où se trouve le pays. Avant que peu de jours ne se soient passés, celle sera officiellement annoncée par les hauts membres du clergé. Nous croyons donc devoir nous abstenir pour le moment de tout commentaire à ce sujet.

La cour du banc de la reine vient de condamner le gouvernement britannique à payer à M. le baron de Bode, la somme énorme de 364,266 liv. sterl. (9,108,650 fr.) Le gouvernement anglais avait reçu cet argent pour indemniser les émigrés français qui avaient de justes réclamations à exercer contre lui. M. le baron de Bode a plaidé pendant 20 ans pour obtenir justice.

Le dernier bal au profit des réfugiés polonais, qui a eu lieu le 1000 livres, le bal de l'année dernière n'en avait produit que 600.

Il y a eu ces jours-ci au théâtre des Variétés un assez nombreux meeting en faveur de M. O'Connell et des autres victimes du protest d'état. L'assemblée a été ouverte contre le jugement et l'emprisonnement de M. O'Connell et des autres.

Nouvelles d'Allemagne.

On commence à croire que le congrès législatif qui devait se réunir à Vienne, n'aura pas lieu. Le gouvernement de Bismarck a insisté à adresser aux avocats de cette ville un rescrit qui limite à tel point le cercle d'action du congrès, qu'il est difficile de voir consulter leurs confrères de Vienne. On commence à croire que le congrès législatif qui devait se réunir à Vienne, n'aura pas lieu. Le gouvernement de Bismarck a insisté à adresser aux avocats de cette ville un rescrit qui limite à tel point le cercle d'action du congrès, qu'il est difficile de voir consulter leurs confrères de Vienne. On commence à croire que le congrès législatif qui devait se réunir à Vienne, n'aura pas lieu. Le gouvernement de Bismarck a insisté à adresser aux avocats de cette ville un rescrit qui limite à tel point le cercle d'action du congrès, qu'il est difficile de voir consulter leurs confrères de Vienne.

